

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet, Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance du 10 janvier soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique et internet;

Sous la présidence de Alain Trudel à titre de Maire par voie internet, Nathalie Lyrette, comme secrétaire par voie internet ainsi que Martine Lampron, directrice générale adjointe, aussi par voie internet.

Sylvie Leclerc	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Marc-Antoine Pelletier	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
01-01-22

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et internet.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2022

RÉSOLUTION
02-01-22

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 10 janvier soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
03-01-22

Il est proposé par la conseillère Sylvie Leclerc, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 13 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION
04-01-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 14 DÉCEMBRE 2021 (ADOPTION BUDGET)

RÉSOLUTION
05-01-22

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2021 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES MINUTES DU 14 DÉCEMBRE 2021 (ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL)

RÉSOLUTION
06-01-22

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance extraordinaire du programme triennal du 14 décembre 2021 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		2 646,21 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23\$	496,23 \$
Conseillers	166,12\$	996,72 \$
		4 139,16 \$
Dépenses fournisseurs		3 833,39 \$
Total des dépenses de janvier		7 972,55 \$
Revenus de décembre		
Taxes municipales		2 570,50 \$
MRC Abitibi cueillette 2021		7 256,79 \$
MDDELCC/Subvention matières résiduelles		1 288,97 \$
MTQ Subvention Suzanne Blais		<u>20 000,00 \$</u>
TOTAL		31 116,26 \$

ADOPTION DES PAYABLES DE JANVIER

RÉSOLUTION
07-01-22

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de janvier au montant de **4 139.16 \$** pour les salaires des élus et employés, **3 833.39 \$** pour les fournisseurs et **31 116.26 \$** pour les revenus de décembre tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION

Marc-Antoine Pelletier donne avis de motion pour le code d'éthique et de déontologie des élus.

4.1 ADOPTION TAUX DE MUTATION DE 2.5% SUR LA BASE D'IMPOSITION QUI ESCÈDE 5000 000.00 \$/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil municipal du règlement 110 concernant le taux de mutation de 2.5 % sur la base d'imposition qui excède 500 000.00 \$.

RÉSOLUTION
08-01-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement # 110 concernant le taux de mutation de 2.5 % sur la base d'imposition qui excède 500 000.00 \$.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

4.2 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

RÉSOLUTION
09-01-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu:

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉE

4.3 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 09-01-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

RÉSOLUTION
10-01-22

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 575.00\$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu:

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 575.00\$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

ADOPTÉE

4.4
RÉSOLUTION
11-01-22

L'ACUEIL D'AMOS DEMANDE D'APPUI FINANCIER 2021-2022

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu que le conseil municipal donne une contribution financière de 100.00 \$ à l'accueil d'Amos.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.5 INFORMATION DE LA MRC ABITIBI

Le maire présente un compte rendu de la dernière réunion de la MRC d'Abitibi à laquelle il a assisté.

4.6 INFORMATIONS ADL

Le rapport final pour le 1000 \$ du FLIC pour le spectacle de Jean-Thomas Jobin a été complété et remis à la MRC. Nous devons compléter le rapport final et la demande de financement pour l'ADL d'ici la fin janvier.
Et nos prochaines réunions seront par ZOOM.

4.7 PAUSE

Il n'y a pas de pause

4.8 INFORMATIONS CONSEILLERS

Le conseiller Marc-Antoine Pelletier demande si nous avons reçu la réponse pour la date de la formation des élus.

La conseillère Christiane Blouin parle de l'ouverture de la patinoire et en est très satisfaite.

4.9 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire informe le conseil municipal que nous avons été avisés d'odeurs d'égouts dans un secteur du village et que nous devons prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation. Nous devons malheureusement garder l'écho-site fermé pour cet hiver mais aussitôt que la situation se présentera nous pourrons procéder à l'ouverture. Il informe également le conseil que le nouveau wifi qui a été installé au centre récréatif et qu'il fonctionne très bien et que les autres modifications à venir au centre communautaire pour renforcer le wifi se feront jeudi de cette semaine.

4.10 VARIA

Il n'y a pas de varia.

4.11 PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Alain Trudel, maire

Nathalie Lyrette, sec, très